

N/REF : 22/09/2025 9H12 C:000053 I:02525
V/REF : AC/C28457
V/Email reçu le Lundi 22/09/2025 a 9H12

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. VSC
IMMEUBLE : SCHOELCHER -VSC
21 A 27, RUE VICTOR SCHOELCHER
24-26, RUE JEAN MONNET
35200 RENNES

Rennes, le 10 Février 2026

Référence Marché: 024054-PBS-004

LOCALISATION : ALLEE 26 MONNET - MR CAFÉ JUSTIN 07 44 90 18 92
LOGEMENT N° 018359, PORTE N°02, REZ DE CHAUSSEE, TYPE 4

MOTIF : - RECHERCHE ET RÉPARATION DE FUITE SUR RADIATEUR DU SALON AU NIVEAU DU T
DE RACORDEMENT DU BAS DU RADIATEUR
- REMPLACEMENT BAIGNOIRE (SANS CHANGEMENT DE ROBINETTERIE)

Donneur d'ordre : M. R TALLEUX

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 01/10
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
COUPURE D'EAU
DÉPOSE ET ENLEVEMENT DE LA BAIGNOIRE
CONSTAT: MUR PLACO TRES ENDOMMAGÉ
PRÉVOIR POSE WEDI POUR REPRISE MUR
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL
--
INTERVENTION DU 02/10
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
RATTRAPAGE DU MUR AVEC UN WEEDI
MISE EN PLACE DE LA MOUSSE EXPENSIVE + SILICONE POUR ÉTANCHÉITÉ
MISE EN PLACE DE LA BAIGNOIRE
SURELEVEMENT DE LA BAIGNOIRE SUR HAUTEUR 4CM (WEDI SOUS LES PIEDS)
AFIN DE S'ALIGNER PARFAITEMENT A LA FAIENCE
RACCORDEMENT EQUIPOTENTIELLE
RACCORDEMENT EVAC + ALIMENTATION
REFECTION SILICONE PERIPHERIQUE BAIGNOIRE + ANGLE SUR 1M DE HAUT CAR
JOINT FAIENCE POREUX
COLLAGE DES PIED AU POLYMAX
REPLISSAGE DE LA BAIGNOIRE EN HAUT POUR SCELLEMENT DEFINITIF
PREVOIR L'INSTALLATION D'UN NOUVEAU TABLIER CAR ANCIEN, HS ET TROP PETIT

ET BAIGNOIRE SURELEVÉE
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL
--
INTERVENTION DU 28/10
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
FOURNITURE ET POSE TABLIER BAIGNOIRE
CONTRÔLE DES RADIATEURS
VANNE RETOUR CHAUFFAGE COLLECTIF EN GAINÉ TECHNIQUE CASSÉE
FAIRE INTERVENIR ENTREPRISE SOUS CONTRAT POUR REMPLACEMENT DE LA VANNE
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL
--
INTERVENTION DU 16/01
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
INTERVENTION NON RÉALISABLE SANS COUPURE D'EAU RÉSEAU CHAUFFAGE
COLLECTIF
FIN DE CHANTIER ET REPLI DE MATÉRIEL
--
INTERVENTION DU 23/01
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
COUPURE D'EAU RÉSEAU CHAUFFAGE
VIDANGE RÉSEAU CHAUFFAGE
DÉPOSE ROBINET ET TÊTE THERMOSTATIQUE
FOURNITURE ET POSE ROBINET ET TÊTE THERMOSTATIQUE
REMISE EN EAU
PURGE
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
CONTROLE BONNE ÉTANCHEITÉ
FIN DE CHANTIER ET REPLI DE MATÉRIEL

OBSERVATIONS : CL LCOMPTER Email envoyé le 05/02/26 à 09H49 RTALLEUX@AIGUILLON.COM
NR LCOMPTER Email envoyé le 07/01/26 à 10H36 RTALLEUX@AIGUILLON.COM
0701 : ÉTANT SANS RETOUR DE VOTRE PART, NOUS VOUS INFORMONS QUE NOUS
PROCÉDONS À LA CLÔTURE DE CETTE DEMANDE. CORDIALEMENT SI VOUS
SOUHAITEZ NÉANMOINS QUE LES TRAVAUX SOIENT RÉALISÉS, MERCI DE NOUS FAIRE
PARVENIR UN NOUVEAU BON DE COMMANDE.
--
NR LGESTION EMAIL ENVOYÉ LE 16/12/25 À 10H09 RTALLEUX@AIGUILLON.COM
1612: SUITE À NOTRE DEMANDE DU 28/10, POUVEZ-VOUS NOUS CONFIRMER QUE
L'ENTREPRISE SOUS CONTRAT RÉSEAU CHAUFFAGE EST INTERVENUE POUR REMPLACER
LA VANNE RETOUR CHAUFFAGE, AFIN DE PLANIFIER NOTRE INTERVENTION POUR LE
RADIATEUR, DANS CETTE ATTENTE, CORDIALEMENT
--
MB LGESTION EMAIL ENVOYÉ LE 02/12/25 À 15H38 M. R TALLEUX
NR LGESTION EMAIL ENVOYÉ LE 19/11/25 À 16H45 RTALLEUX@AIGUILLON.COM

1911: SUITE A NOTRE DEMANDE DU 28/10, POUVEZ VOUS NOUS CONFIRMER QUE L'ENTREPRISE SOUS CONTRAT RÉSEAU CHAUFFAGE EST INTERVENUE POUR REMPLACER LA VANNE RETOUR CHAUFFAGE, AFIN DE PLANIFIER NOTRE INTERVENTION POUR LE RADIATEUR, DANS CETTE ATTENTE, CORDIALEMENT

--

NR LGESTION EMAIL ENVOYÉ LE 28/10/25 A 16H40 RTALLEUX@AIGUILLON.COM

NR LGESTION EMAIL ENVOYÉ LE 28/10/25 A 16H39 RTALLEUX@AIGUILLON.COM

2810: SUITE INTERVENTIONS, POUR QUE LES TRAVAUX AU NIVEAUX DES RADIATEURS SOIENT RÉALISÉS, UNE INTERVENTION DE L'ENTREPRISE SOUS CONTRAT EST NÉCESSAIRE POUR QUE LA VANNE RETOUR DU CHAUFFAGE SOIT REMPLACÉE, MERCI DE FAIRE LE NÉCESSAIRE ET NOUS TENIR INFORMÉ LORSQUE NOUS POURRONS DE NOUVEAU INTERVENIR, DANS CETTE ATTENTE, CORDIALEMENT

--

2310: MSG REP

0810: MSG REP

--

AT LCOMPTER EMAIL ENVOYÉ LE 07/10/25 A 10H30 M. R TALLEUX

NR LGESTION EMAIL ENVOYÉ LE 28/10/25 A 16:40 M. R TALLEUX

NR LGESTION EMAIL ENVOYÉ LE 19/11/25 A 16:44 M. R TALLEUX

NR LGESTION EMAIL ENVOYÉ LE 16/12/25 A 10:06 M. R TALLEUX

NR LCOMPTER EMAIL ENVOYÉ LE 07/01/26 A 10:33 M. R TALLEUX

Suite a donner : OUI. Le 16/01/2026 a 17:24

CL LCOMPTER EMAIL ENVOYÉ LE 05/02/26 A 09:49 M. R TALLEUX

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie (poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres, génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si nécessaire).

Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.

Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de l'étanchéité (si nécessaire).

Nettoyage du chantier. Evacuation des détrituts (si nécessaire).

Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBL027-Rempl.Rob.mitig.bain douche/baign	3	170,00	170,00

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBL046-FP.Tablier baign.bois façade	3	110,00	110,00
1,00	PBL053-FP.baign.acier émaillé 1,4-1,7m	3	360,00	360,00
4,00	MOE001-H(s) Plombier hors BPU le 02/10	4	50,00	200,00
1,00	PBL046-FP.Tablier baign.bois façade	5	110,00	110,00
1,00	PBL146-FP.Rob.radiateur thermost.	8	70,00	70,00

Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT	
1,00	FP plaque wedi	4	20,00	20,00

TOTAL H.T. 1040,00

T.V.A. a 10,00% 104,00

TOTAL T.T.C.En EURO 1144,00

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Mars 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.